

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 AOUT 2021 A 20 H 30

Présents : Mmes EULOGE, FONTIN, BLANC et MARTINEAU,
Mrs DELSARTE, IZOARD, MICHEL Gérard, MICHEL Jean-François, DELACROIX, MOULET, et
DUSSAILLANT.

Absents excusés : Mme HEYRIES et Mr ESCLANGON et NICOLA.

Absent : Mr MAUREL.

Secrétaire de séance : M. IZOARD Philippe est désigné secrétaire de séance.

Pouvoir de Mr ESCLANGON et Mme HEYRIES à Mme EULOGE.

Points à l'ordre du jour :

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021

Le compte rendu du 05/07/2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCJLVD AU 1^{er} JANVIER 2023

Par délibération en date du 29 Juillet 2021, la majorité des conseillers de la Cté de Communes Jabron Lure Vançon Durance ont approuvé le transfert des compétences anticipé « eau » et « assainissement ».

Les conseillers municipaux de toutes les communes qui composent la CCJLVD, doivent à présent délibérer sous trois mois pour se prononcer sur ces transferts.

- Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu le transfert des compétences « eau » et « assainissement » obligatoire aux communautés au 1^{er} janvier 2020. La CCJLVD devrait donc déjà exercer ces compétences. Elle ne le fait pas car elle a demandé à l'ensemble des communes, en 2019, de voter contre le transfert, afin d'activer la minorité de blocage, nouvel outil issu de la loi du 03 août 2018 permettant de reporter le transfert (au plus tard au 1^{er} janvier 2026) afin de pouvoir préparer correctement ce transfert. En effet, il avait été convenu de mettre à profit cette période de report pour finaliser correctement l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement collectif et y intégrer la compétence eau potable, afin de permettre un exercice efficient de ces compétences, préalablement à la date échéance du 1^{er} janvier 2026 (« pour une mise en œuvre effective de ces services au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles »).

- Monsieur le 2^{ème} adjoint indique que l'étude préalable au transfert des compétences « Assainissement » et « Eau potable », menée en collaboration avec le bureau d'études G2C, fait aujourd'hui apparaître que la CCJLVD se retrouvera confrontée à plusieurs grands enjeux techniques et environnementaux (assurer la protection de la ressource en eau, assurer une gestion durable des réseaux, exploiter le service dans le respect de la réglementation en vigueur) ; organisationnels (mettre en œuvre une organisation pertinente et efficace du service) ; et financiers (assurer un volume de trésorerie suffisant, assurer l'équilibre budgétaire).

Pour cela, elle devra alors choisir entre 2 modes de gestion : scénario 1 : maintien des modes de gestion actuels avec homogénéisation vers la régie ; et scénario 2 : uniformisation du mode de gestion en DSP (Délégation de Service Public).

L'anticipation de la prise des compétences obligatoires « eau » et « assainissement » permettra donc le lancement d'une procédure de DSP et d'effectuer la comparaison avec la mise en place d'une régie (étude bureau G2C).

À NOTER : Le lancement d'une procédure de consultation n'engage pas la CCJLVD dans la mise en place d'une DSP.

- Monsieur le 2^{ème} adjoint indique qu'avec un transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCJLVD, le SIVU Salignac – Entrepierrres perdure et continuera assurer la fourniture et la facturation de l'eau potable aux administrés de la commune de Salignac.

- Par conséquent, Monsieur le 2^{ème} adjoint propose aux membres du conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'anticipation de la prise des compétences obligatoires « eau » et « assainissement » par la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance au 1^{er} janvier 2023.

Après débat, les membres du conseil municipal passent au vote :

1 Voix contre (Martineau)

4 Absentions (Fontin – Dussaillant – Delacroix – Blanc)

8 Voix pour

A la majorité, le conseil municipal se prononce favorablement pour un transfert anticipé des compétences « eau » et « assainissement » à la CCJLVD au 01/01/2023.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES AHP AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES SUR D4 ET SECURISATION CANIVEAU ENTREE VILLAGE SUR D604

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental des AHP sur les fonds « Amendes de Police » pour le financement de deux projets :

- **Installation de radars pédagogiques** en bordure de la D4 pour la traversée du lieudit Les Gilotières pour tenter de faire ralentir la vitesse des véhicules.

Après plusieurs contacts, il vous est proposé l'offre de la Sté TRAFIC qui propose la fourniture de deux radars à alimentation solaire par panneau + batterie + poteau pour un montant de 2 478.00 € H.T. (Garantie 2 ans + assistance téléphonique).

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Département « amendes police » 50 %	1 239.00 €
- Autofinancement 50 %	1 239.00 €

- **Sécurisation caniveau entrée village D604** (en agglomération). Suite aux travaux d'enfouissement des câbles électriques et télécom par le Syndicat Départemental d'Electricité 04 à l'entrée du centre village, le caniveau en bordure de chaussée est profond et dangereux en cas de chute d'un véhicule. Le busage de cet ouvrage permettrait un croisement des véhicules plus aisé et plus sécuritaire.

Il vous est proposé de réaliser d'abord la partie située entre le départ du sentier le long de la propriété de M. et Mme MICHETTI vers la route d'accès au lotissement Les Terrasses du Mardaric.

Devis de la SAS BATRAMA CLARES) pour un montant de 5 840.00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Département « amendes police » 50 %	2 920.00 €
- Autofinancement 50 %	2 920.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à solliciter le Conseil Départemental des AHP sur les fonds « Amendes de Police » pour le financement de ces deux projets.

4 – CHOIX POUR IMPLANTATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES AU 1/01/2023

Comme déjà évoqué lors du dernier conseil municipal, il y a lieu de déterminer l'emplacement des points d'apports volontaires qui seront aménagés à partir du 1^{er} janvier 2023 par la CCJLVD. Ces points seront équipés d'une colonne pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des colonnes destinées au tri sélectif des déchets.

Salignac sera équipé de cinq points d'apport sur l'ensemble du territoire. Sachant qu'il en existe déjà trois (city stade – Parking entrée village – Chemin des Chênes/Les Gilotières Nord) il faudra se poser la question du devenir des colonnes présentes à l'intérieur du camping Le Jas du Moine et déterminer l'emplacement d'un nouveau point.

Après débat du conseil municipal, des démarches vont être engagées avec les propriétaires de terrains au niveau des Gilotières Sud et du carrefour des quatre chemins. Selon les réponses, une validation interviendra lors d'un prochain conseil.

5 – APPEL A CANDIDATURE ET ENTRETIENS pour RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL APPELE A REMPLACER ERIC LORS DE SON DEPART A LA RETRAITE

Comme vu lors du dernier conseil municipal, un appel à candidatures a été publié au travers de Pôle Emploi et du Centre de Gestion des AHP pour procéder au recrutement d'un agent technique qui travaillerait en binôme avec Eric jusqu'à son départ à la retraite prévu pour Juillet/Août 2022 et le remplacerait par la suite.

Nous avons réceptionné 8 candidatures qui ont été vues par les membres de la commission de recrutement le mardi 17 août. 4 candidats ont été reçus pour un entretien, 2 restent en lice, une candidature est arrivée cet après-midi, la personne sera reçue et les 3 passeront une journée avec Eric pour voir leurs compétences techniques.

Suite à ces journées, le conseil pourra se positionner pour recruter une des trois personnes, dans le cas où aucune ne donnerait satisfaction, il faudrait relancer un appel à candidatures.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de sauvegarde :

Le plan communal de sauvegarde actuel, nécessite aujourd'hui une mise à jour, il est proposé de créer une commission pour l'effectuer.

Les membres suivants se portent volontaires pour effectuer cette mise à jour :

Mmes Euloge, Martineau, Fontin, Blanc et Mr Dussailant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.